

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le : .../.../2022  
et publié ou notifié le : .../.../2022

**DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT  
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022**

Date de convocation : 06 octobre 2022

Membres en exercice	24
Présents	13
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0
NPPV	1

L'an Deux mille vingt-deux et le 12 octobre, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.  
**Présents** : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Véronique NEIL, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M. Martine BONNET, M. Patrick JAURES (pour le Maire empêché M Serge DIDELET), Mme Isabelle LE GOFF, Mme Danièle JOSEPH, M. José MARTINEZ

**Absents excusés**: M. Claude REVEL, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT  
**Secrétaire de séance** : Mme Véronique NEIL

**Objet : Demande concernant l'acceptation des biodéchets à la plateforme de compostage en provenance de la Communauté de Communes du Grand Orb**

Monsieur le Président fait part aux membres du comité syndical que la Communauté de Communes du Grand Orb a sollicité le Syndicat Centre Hérault pour déposer à la plateforme de compostage d'Aspiran leur collecte des biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il précise que le service technique a effectué une analyse de cette demande afin de vérifier :

- la compatibilité de cette demande avec le processus de la plateforme de compostage et la réglementation,
- l'acceptation technique, sociale et environnementale de ces tonnages supplémentaires sur le site

Il indique que la tarification de cette prestation sera facturée à la Communauté de Communes du Grand Orb à hauteur de 75 € la tonne. Cela représentera une recette supplémentaire pour le Syndicat Centre Hérault et permettra d'augmenter le stock de vente du compost.

A l'issue de cette phase d'analyse, le Président propose au Comité Syndical de donner une suite favorable à la demande de la Communauté de Communes du Grand Orb.

Il ajoute qu'une convention d'entente devra être signée entre la Communauté de Communes du Grand Orb et le Syndicat Centre Hérault. Elle devra entre autre prendre en compte les obligations de mise en conformité de la collecte des biodéchets en lien avec l'obtention de l'agrément sanitaire de la plateforme de compostage.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndical à l'unanimité,

**DECIDE** de donner une suite favorable à la demande concernant l'acceptation des biodéchets à la plateforme de compostage en provenance de la Communauté de Communes du Grand Orb

**AUTORISE** le Président à engager les démarches auprès de la Communauté de Communes du Grand Orb.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault  
Olivier BERNARDI

